



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BADMINTON

SAISON 2017-2018

Le règlement intérieur a pour but de définir le fonctionnement de la section, les droits et les devoirs de chaque adhérent. La pratique du badminton implique la connaissance et le respect des règles de sécurité et de bonne conduite. Chaque adhérent reçoit ce présent règlement et s'engage à le respecter en rendant la partie détachable, signée, lors de son inscription.

Article 1 : Inscription

L'inscription (avec un dossier complet) est obligatoire pour permettre la pratique du badminton tout au long de la saison. Il est cependant toléré qu'une personne puisse participer à 2 séances d'essais après accord d'un membre du bureau en contrepartie, celui-ci devra signer une décharge. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et de dossiers complets. Sur certaines séances, il est toléré que des licenciés extérieurs au club ou des enfants licenciés au club viennent jouer mais cela ne peut se faire qu'après accord d'un membre du bureau, même pour les séances pendant les vacances scolaires, dans ce cas, la personne devra signer une décharge.

Article 2 : Horaires

Les créneaux d'utilisation des salles sont :

- A la salle H. Boucher
 - Le lundi de 20h à **22h20**
 - Le mercredi de 18h à 20h pour le créneau enfants
 - Le mercredi de 20h à **22h20**
 - Le vendredi de 20h30 à **22h30**

Il est rappelé que l'heure de fin du créneau 22h30 correspond à l'heure où la salle doit être libérée pour fermeture (prévoir le temps de démontage des terrains).

Article 3 : Accès à la salle et utilisation des installations

- Pour les enfants : les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire (éducateur ou animateur) les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est bien présent avant de les laisser au gymnase. Nous vous demandons de venir récupérer votre enfant au gymnase ou de nous signer (parents ou tuteur légal) une autorisation de sortie. (cf fiche de renseignements)
- Pour tous : **quelques règles de bonne conduite**
 - L'utilisation des chaussures propres de salle est **obligatoire**. Les chaussures de ville ou celles pour la pratique d'une activité extérieure sont formellement interdites. Les chaussures de salle ne doivent être portées qu'à l'intérieur. (ne pas venir de l'extérieur avec !!!)
 - En arrivant dans la salle, veuillez à passer **autour** des terrains (sur la surface bleue) afin de ne pas salir la surface de jeu.
 - Tous les joueurs sont **responsables du matériel** mis à leur disposition. Ils doivent participer à l'installation et au rangement du matériel (poteaux, filets, volants plumes et plastiques à ramasser après le jeu...). Veuillez aussi à ramasser vos bouteilles d'eau et ne rien laisser dans les gradins.
 - Lors des séances de jeu libre, il est demandé à chaque adhérent de veiller à ce que tout le monde puisse jouer à tour de rôle.

Article 4 : Participation aux compétitions

- Pour les jeunes de la section enfants (mini-bad à cadets) : les frais d'inscription aux rencontres et tournois sont pris en charge par le club. En cas de forfait non justifié (certificat médical), les frais

d'inscriptions seront à rembourser au club ainsi qu'une amende de 25€/tournoi. Les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement ne sont pris en charge par le club que dans le cadre de compétitions régionales (ou nationales), sur présentation des justificatifs, et pour un montant plafond de 40€ / par enfants inscrits. **Les enfants participants aux compétitions doivent être emmenés et accompagnés d'un adulte responsable tout au long de la compétition.** Le club n'assure pas le suivi sur les compétitions ou rassemblements mais uniquement l'information et les inscriptions.

- Pour les adultes : les frais d'inscription des équipes sont pris en charge par le club. Les frais d'inscription aux tournois privés et aux championnats départementaux et régionaux sont à la charge des participants. Les inscriptions peuvent se faire par l'intermédiaire du club, s'adresser auprès de Félicien Guillaumée qui centralisera les inscriptions tout au long de la saison. Les inscriptions ne seront effectives que lorsque la participation financière aura été réglée à Félicien à l'ordre ESMP BAD.

Article 5 : Utilisation des volants

- Les volants plastiques sont mis à disposition par le club pour la pratique du badminton lors des entraînements enfants et adultes. Il est vivement recommandé d'en prendre soin et de veiller à ce qu'ils soient rangés en fin de séance dans les boîtes puis dans l'armoire.
- Les volants plumes usagés qui se trouvent dans le carton ou le sac sur l'armoire sont à la disposition de tous les adhérents pour l'entraînement, veillez à ce qu'ils soient ramassés en fin de séance. Il appartient à tout le monde de faire le tri et quand un volant ne peut plus servir, il peut être jeté dans une poubelle.
- Il est rappelé à tous qu'il convient de ramasser les volants usagés **après chaque match** mais aussi de veiller à ce qu'il ne traîne pas de volants dans la salle ou dans les tribunes en fin de séance.
- Les volants plumes neufs peuvent être achetés au club par 1 ou 2 tubes maximum par achat, au prix unitaire de 10 euros. Pour cela, s'adresser à Séverine CORNEVIN qui vous les fournira **après règlement par chèque, à l'ordre « ESMP BAD »**. Attention, Séverine gère la vente des volants sur son temps libre, et s'efforcera de les avoir en séance. Merci d'anticiper votre demande si vous avez des besoins urgents. Attention à personnaliser vos tubes pour éviter tout problème lors des entraînements ou des compétitions.
- Nous proposons un service cordage, le club offre le cordage et il ne vous reste que la main d'œuvre à votre charge. Soit 10€ au lieu de 20€. Vous pourrez donner votre raquette à corder à Séverine. Attention veillez à découper la totalité du cordage abîmé, donner 10€ en même temps que la raquette. Nous n'avancons pas les frais. N'oubliez pas que c'est un service rendu par Séverine, que le délai peut varier d'une fois sur l'autre en fonction du travail de l'équipementier « BADABOUM ».

Article 6 : Membres du bureau

Sylvain MAGNIEZ, président : 06.60.17.80.59, president@esmpbadminton.com

Séverine CORNEVIN, vice-présidente : 06.87.45.26.73, vicepresident@esmpbadminton.com

Virginie ISAMBERT, trésorière : tresorier@esmpbadminton.com

Olivier BARBEDETTE, secrétaire : 0614581497, secetaire@esmpbadminton.com

Stéphanie SEGRETAIN, responsable commission jeunes : 06.63.11.83.58, davidstephfamily@gmail.com

Félicien GUILLAUMÉE, responsable inscription tournois : felix-9@wanadoo.fr

NOM :

PRENOM :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association sportive ESMP BADMINTON 2017-2018.

A Le Signature :